



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
29 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Groupe de travail du plan-programme

#### et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-huitième session

Genève, 7-11 octobre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

## Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

### Résumé

En 2023, les activités de coopération technique de la CNUCED ont poursuivi leur essor. Après trois années de hausse successives, les dépenses totales de coopération technique ont atteint un nouveau montant record, à 57,27 millions de dollars. Les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont augmenté de 15 % et, pour la première fois, ont été supérieures à 6 millions de dollars ; elles ont ainsi représenté 11 % des dépenses de coopération technique. En 2023, 42 % des dépenses totales de coopération technique ont bénéficié aux pays les moins avancés.

Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ont connu un rebond et atteint 49,90 millions de dollars, leur deuxième montant le plus élevé depuis 2018, inférieur de 3 % seulement au montant sans précédent enregistré en 2021. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation notable des apports financiers des pays développés, de l'Union européenne et des secteurs public et privé.

En ce qui concerne la gestion des activités de coopération technique, la CNUCED a continué de renforcer les synergies entre ses trois grands domaines d'action, en tirant parti des partenariats internes et externes, de manière à rendre les activités de coopération technique plus efficaces et plus efficientes, de mettre à jour la base de données relative aux demandes de coopération technique et d'avancer dans la conception du cadre global de résultats qui permettra à la CNUCED de mieux rendre compte de ses travaux. En outre, la CNUCED a démontré sa volonté de participer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en renforçant sa collaboration avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en débloquant le montant record de 2,89 millions de dollars en 2023 par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale multidonateurs disponibles au niveau des pays.



## Introduction

1. Le présent rapport a été établi afin de faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Il sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions que le Conseil a adoptées entre 2008 et 2023. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat de la CNUCED, les bénéficiaires potentiels et les donateurs dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation des États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Dans le présent rapport, la CNUCED rend compte des activités de coopération technique qu'elle a menées en 2023 et de leur financement. Elle analyse les grandes tendances du financement et de l'exécution de ces activités, et met en évidence les principales mesures qu'elle a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Elle partage aussi des exemples et enseignements utiles. Enfin, elle formule des conclusions et des suggestions sur la voie à suivre.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser que les organismes non résidents soient associés à l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que les activités d'assistance du système des Nations Unies soient davantage axées sur le commerce et les domaines connexes.

## I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières que les différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que le secteur privé et le secteur public allouent aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte de l'ONU pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » et destinées à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les contributions aux fonds d'affectation spéciale. Étant donné le rôle important que joue le Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer l'aide apportée aux pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on trouvera à la section C du chapitre I des informations sur l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées séparément à la section D du chapitre I.

### A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

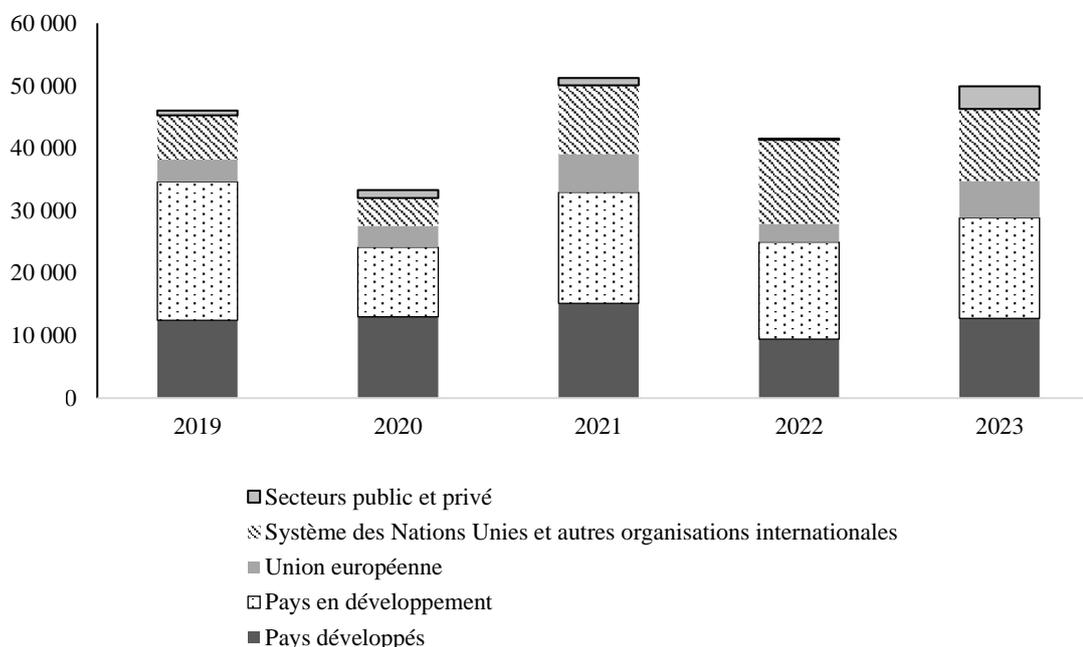
6. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ont continué de fluctuer. En 2023, le montant total des ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique s'est élevé à 49,90 millions de dollars, un montant en hausse de 20 % en glissement annuel et supérieur de 21 % à la moyenne quinquennale pour 2018-2022. Cette hausse résulte de l'augmentation des apports des quatre

catégories de sources de financement, en particulier des pays développés, de l'Union européenne et des secteurs public et privé (fig. 1)<sup>1</sup>.

Figure 1

**Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED**

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

Notes : Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. Les fonds originaires des pays en développement servent pour la plupart à l'autofinancement de projets. Ils peuvent notamment provenir de prêts ou de dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/332/Add.2, tableau 15). Les contributions des pays développés et des pays en développement pour la période 2019-2020 ont été revues compte tenu de la nouvelle classification.

7. Les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique ont bondi de 9,43 millions de dollars en 2022 à 12,74 millions de dollars en 2023 (+35 %), et leur part dans les contributions volontaires totales est passée de 23 % à 26 %. Avec un apport de 4,84 millions de dollars, le Royaume des Pays-Bas a été le principal contributeur parmi les pays développés en 2023. Les contributions individuelles de l'Allemagne, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été comprises entre 1,4 million de dollars et 2 millions de dollars. Le montant cumulé de ces contributions a représenté 76 % des contributions totales des pays développés aux activités de coopération technique de la CNUCED. Environ 4 % des contributions des pays développés ont servi à l'autofinancement de projets. Par exemple, la contribution de l'Albanie a servi à la mise en place du Système douanier automatisé (SYDONIA) dans les douanes du pays. En ce qui concerne le montant total des contributions versées ces cinq dernières années, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume des Pays-Bas ont continué d'être de

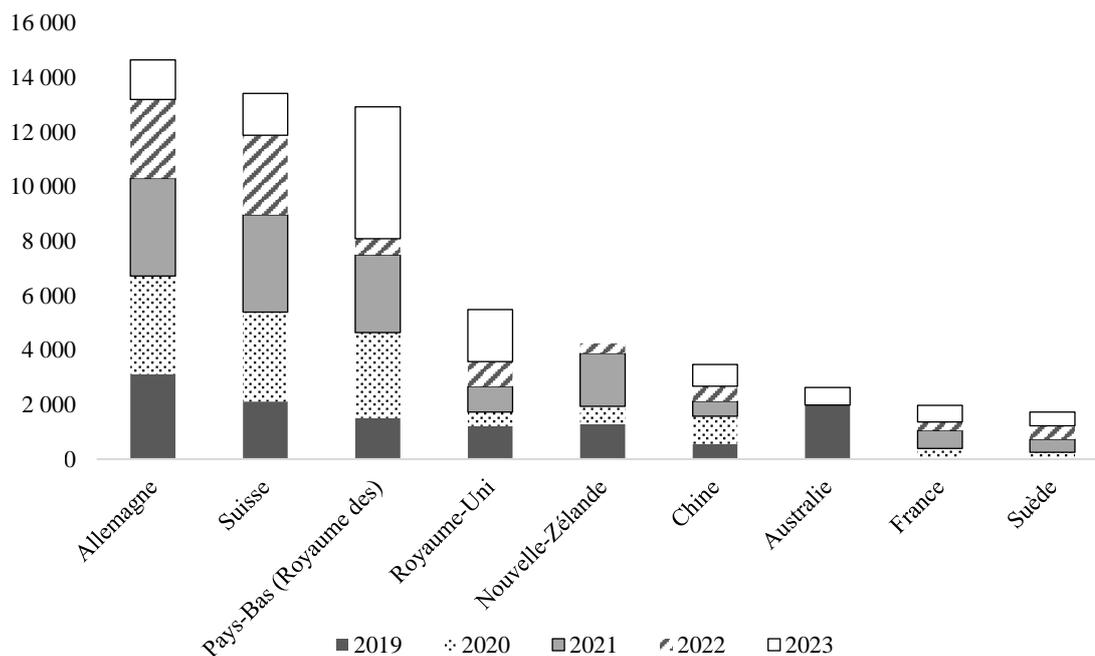
<sup>1</sup> La classification des pays en fonction de leur niveau de développement répond à des besoins statistiques et n'exprime pas une opinion quant au niveau de développement de tel pays ou de telle région. Depuis décembre 2021, la Division de statistique n'utilise plus les catégories de régions en développement et de régions développées dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (M49), mais ces catégories peuvent continuer d'être appliquées. Dans la classification retenue par la CNUCED, la République de Corée fait partie du groupe des pays développés (comme décidé à la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (voir TD/B/68/3)) ; pour plus d'informations, voir les classifications dans la base de données UNCTADstat.

loin les trois principaux pays développés donateurs, le montant de leurs contributions respectives s'établissant entre 12,9 millions de dollars et 15 millions de dollars (fig. 2). Viennent ensuite le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, dont les contributions cumulées ont été de 5,49 millions de dollars et de 4,24 millions de dollars. En 2023, les contributions des pays développés ont essentiellement servi à financer des activités de coopération technique en lien avec le SYDONIA, la facilitation des affaires, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le commerce électronique et l'économie numérique, le commerce durable et l'environnement, et la facilitation du commerce.

Figure 2

### Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

8. En 2023, les fonds provenant des pays en développement ont augmenté de 4 % par rapport au montant enregistré en 2022 et atteint 16,10 millions de dollars, ce qui représentait 32 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale. Il convient de noter que 93 % des fonds provenant des pays en développement ont servi à financer des activités dans les pays donateurs eux-mêmes, principalement en lien avec les programmes SYDONIA (77 %) et SYGADE (4 %). Les 7 % restants (1,13 million de dollars) ont servi à financer des activités de coopération technique dans d'autres pays en développement. Dans cette catégorie, la Chine est restée le principal contributeur.

9. L'Union européenne a doublé le montant de ses contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, lequel est passé de 2,92 millions de dollars en 2022 à 5,87 millions de dollars en 2023, non loin du montant de 6,07 millions de dollars enregistré en 2021. En conséquence, la part de l'Union européenne dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique est passée de 7 % en 2022 à 12 % en 2023. Les contributions ont principalement servi à financer un projet de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation de l'investissement et des accords internationaux d'investissement ; des projets SYDONIA en République de Moldova et dans les États du Pacifique membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; le programme SYGADE ; le programme conjoint de l'Union européenne et de la CNUCED pour l'Angola. Conjointement, l'Union européenne et ses États membres ont versé 13,81 millions de dollars à la CNUCED en 2023, ce qui porte la part de leurs contributions aux ressources totales des fonds d'affectation spéciale à 28 %, contre 19 % en 2022.

10. Après deux années de hausse successives, les contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont chuté à 11,57 millions de dollars en 2023. Ce montant est inférieur de 14 % au montant (élevé) enregistré en 2022, mais supérieur de 36 % à la moyenne quinquennale pour 2018-2022. Dans cette catégorie, les trois principaux contributeurs sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD et la Banque mondiale. Le PNUD a contribué à hauteur de 3,22 millions de dollars, principalement pour financer deux projets SYDONIA, en Afghanistan et au Turkménistan.

11. En 2023, les contributions des secteurs public et privé ont atteint 3,62 millions de dollars, le montant le plus élevé de la décennie et presque le quadruple de la moyenne des montants pour la période 2018-2022, établie à 0,83 million de dollars. Cette progression s'explique principalement par les nouvelles contributions reçues du secteur privé, dont l'apport de 0,88 million de dollars par une entreprise britannique, dans le cadre du projet de développement d'un secteur privé innovant qui est financé par la Banque mondiale et dont l'exécution est notamment confiée à cette entreprise, en vue de financer l'exécution d'un projet de facilitation des affaires dans l'État de Palestine.

## **B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement**

12. Les ressources du budget ordinaire de l'ONU affectées aux activités de coopération technique sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35 du budget-programme de l'ONU. En 2023, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement ont chuté de 24 %, à 3,64 millions de dollars, en grande partie en raison de la diminution des dépenses au titre du Compte pour le développement. En conséquence, leur part dans les dépenses totales de coopération technique est passée de 9 % en 2022 à 6 % en 2023.

13. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique, qui ont essentiellement servi à financer des services consultatifs et des activités de formation, se sont élevées à 1,99 million de dollars en 2023, ce qui représente une hausse de 17 % par rapport au montant enregistré en 2022. Entre autres activités de renforcement des capacités, les ressources du programme ordinaire de coopération technique ont été consacrées aux cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (« cours dispensés au titre du paragraphe 166 »). En 2023, la CNUCED a organisé six cours de courte durée pour les représentants en poste à Genève et deux cours régionaux, l'un pour l'Europe de l'Est et l'autre pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique ont également servi à aider les pays en développement à évaluer leur état de préparation au commerce électronique et à élaborer des stratégies dans ce domaine ; à aider le groupe des pays les moins avancés auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment au moyen d'activités de formation, à débattre des questions relatives aux règles d'origine et à se préparer, par des exercices de simulation, aux négociations sur le sujet ; à aider les pays les moins avancés à se reclasser. En 2023, suite à l'établissement de son profil de vulnérabilité, le Cambodge a bénéficié de services consultatifs et d'ateliers de renforcement des capacités pour l'aider à faire face aux changements que son reclassement supposerait dans le domaine commercial.

14. Le Compte pour le développement est un important mécanisme de financement des projets de renforcement des capacités qui sont exécutés par 10 entités économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, dont la CNUCED. En 2023, la CNUCED a mis en œuvre 17 projets financés par le Compte pour le développement, y compris des projets conjoints auxquels elle a participé. Les dépenses totales au titre de ces projets se sont élevées à 1,65 million de dollars, ce qui représentait une baisse de 46 % par rapport au montant enregistré en 2022. Cette baisse s'expliquait par plusieurs facteurs, en particulier la clôture de quatre projets conjoints en lien avec la pandémie qui avaient été mis en œuvre en 2020-2022 et l'allocation d'une part importante du financement de plusieurs projets conjoints à d'autres entités d'exécution, ce qui expliquait les dépenses moins élevées de la CNUCED.

15. Au titre de la nouvelle et dix-septième tranche du Compte pour le développement, centrée sur les changements climatiques, le Comité directeur du Compte pour le développement a approuvé le financement de trois projets de la CNUCED, pour un budget total de 2,47 millions de dollars. Ces projets visent notamment à faciliter le commerce d'une manière qui tienne compte des changements climatiques ; à renforcer les capacités productives et à les rendre plus écologiques en vue d'une transition juste ; à mettre en place des stratégies d'exportation durables et à garantir la traçabilité des produits pour une économie verte, durable et inclusive. En outre, la CNUCED mènera, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales, un projet d'action climatique en s'appuyant sur des éléments probants et en recourant à l'intelligence artificielle et à l'innovation dans le domaine des données. L'exécution de ces projets devrait débiter en 2025 après l'approbation du budget du Compte pour le développement par l'Assemblée générale.

16. Les pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont les bénéficiaires prioritaires des projets de la CNUCED financés par le Compte pour le développement. Par exemple, parmi les 14 projets actuellement menés par la CNUCED et financés par les treizième à seizième tranches du Compte pour le développement, quatre concernent exclusivement les petits États insulaires en développement et sept comptent ceux-ci parmi leurs bénéficiaires. On trouvera dans l'encadré ci-après une présentation des activités d'assistance technique de la CNUCED dans quelques petits États insulaires en développement et les principaux résultats obtenus.

#### **Coopération technique de la CNUCED avec les petits États insulaires en développement : renforcer la résilience et promouvoir le développement durable**

Grâce au financement reçu du Compte pour le développement, la CNUCED aide les petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités systémiques, à diversifier leur économie, à mieux résister aux chocs extérieurs et à atteindre leurs objectifs de développement nationaux et internationaux.

Dans le Pacifique, la CNUCED a aidé les quatre États membres du Groupe Fer de lance mélanésien, à savoir les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu, à être mieux capables de repérer et de renforcer les liens synergiques entre la promotion du commerce vert et les stratégies nationales de développement durable. À la clôture du projet, fin 2023, 346 parties prenantes avaient participé à des ateliers nationaux et régionaux. Au niveau régional, le secrétariat du Groupe Fer de lance mélanésien et les États membres qui composaient ledit Groupe avaient validé le plan d'action sous-régional visant à renforcer le commerce vert et durable. Au niveau national, les recommandations formulées dans le cadre du projet ont déjà entraîné une réorientation des politiques. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, par exemple, le projet a abouti à la publication, en mars 2024, d'une nouvelle norme volontaire de durabilité pour la vanille.

Dans les Caraïbes, la CNUCED a aidé la Barbade, le Belize et le Costa Rica à promouvoir le commerce durable de produits et de services océaniques, grâce à la conception et à la mise en œuvre de stratégies d'économie et de commerce océaniques. Ce projet a notamment abouti à la création et à l'enregistrement au Costa Rica de la marque collective « Pura vida seafood and aquaculture », pour des produits de la mer durables et responsables – la première marque du genre dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Pendant la pandémie, les activités relevant du projet ont dû être adaptées, de manière à aider les parties prenantes à évaluer l'impact de la pandémie sur les principales chaînes de valeur des produits de la mer et à leur faire des recommandations à des fins de redéveloppement, de durabilité et de résilience.

En Afrique, la CNUCED met actuellement en œuvre plusieurs projets, qui concernent l'évaluation des technologies, les ports intelligents durables, le commerce électronique et l'économie numérique, et la mobilisation de ressources financières extérieures après la pandémie.

Quelques exemples de l'aide que la CNUCED a fournie aux petits États insulaires en développement grâce au Compte pour le développement sont présentés ci-après. En 2023, 28 projets ont concerné exclusivement les petits États insulaires en développement et les dépenses au titre de ces projets se sont élevées à 9,67 millions de dollars, soit 17 % du montant total des dépenses de coopération technique en 2023.

Source : CNUCED.

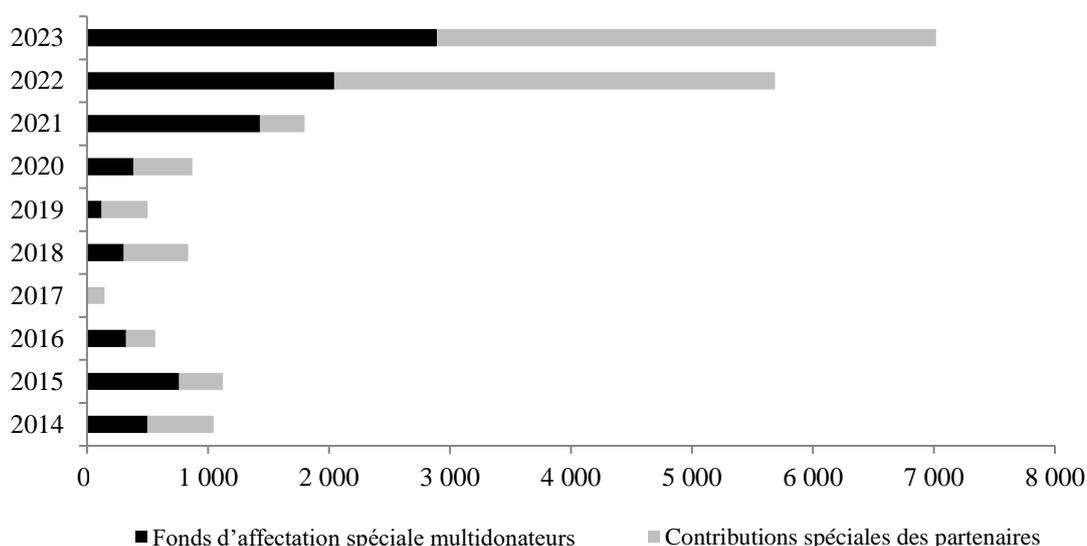
### C. Mécanismes de financement au titre de l'initiative « Unis dans l'action » à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

17. Dirigé par la CNUCED et composé de 15 organismes résidents et non résidents des Nations Unies, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est chargé de coordonner diverses activités de promotion du commerce et du développement au niveau national. Il contribue concrètement et directement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en coordonnant des activités interinstitutions dans des pays donnés et en faisant appel à des mécanismes de financement novateurs, à l'exemple des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».

18. En 2023, les ressources mobilisées par la CNUCED grâce aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », à savoir les contributions spéciales des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ont progressé de 23 % et atteint un nouveau pic, à 7,02 millions de dollars (fig. 3).

Figure 3

**Mobilisation par la CNUCED des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »**  
(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

#### 1. Contributions spéciales des partenaires

19. Les contributions spéciales des partenaires sont des contributions qui sont versées par un donateur ou plusieurs donateurs à un organisme ou plusieurs organismes à l'appui d'activités interinstitutions. En 2023, la CNUCED a reçu 4,13 millions de dollars au titre de ces contributions. Il s'agissait notamment de contributions qui lui avaient été versées par d'autres organismes du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, en application d'accords de transfert entre entités des Nations Unies. On y trouvait des contributions du PNUD destinées à financer l'exécution de projets de facilitation du commerce en Afghanistan et au Turkménistan.

## 2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

20. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun, gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD et organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des pays et des donateurs. En 2023, les contributions que la CNUCED a reçues de ces fonds ont poursuivi leur hausse. En particulier, l'allocation annuelle reçue par la CNUCED a atteint un nouveau montant record, de 2,89 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 41 % par rapport au montant enregistré en 2022. Ces contributions financeront la participation de la CNUCED à plusieurs projets conjoints, notamment au projet de facilitation du commerce déjà engagé en Afghanistan, à un projet conjoint de révolution des données aux Comores et au Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique.

## D. Financement du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires

21. Outre les sources de financement précitées, certains donateurs contribuent au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU.

22. Les administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED sont de plus en plus nombreux : ils étaient 9 en 2023, contre 8 en 2022 et 5 en 2021. Ils ont contribué aux travaux des cinq divisions de la CNUCED, dans lesquelles ils étaient répartis comme suit : 4 fonctionnaires dans la Division de la technologie et de la logistique, 2 fonctionnaires dans la Division du commerce international et des produits de base et 1 fonctionnaire dans chacune des trois autres divisions<sup>2</sup>. En 2023, six pays ont contribué au programme. L'Allemagne, la Chine et le Japon ont chacun parrainé deux administrateurs, et la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont chacun parrainé un administrateur. En 2023, la France a repris sa contribution au programme et parrainé un administrateur auxiliaire, chargé du programme SYDONIA. Avec le concours financier du Japon, la CNUCED a accueilli ses deux premiers administrateurs auxiliaires japonais depuis 2017.

23. Grâce au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, des jeunes ont la chance de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Pour un grand nombre d'entre eux, cette formation est un moyen de lancer sa carrière. Le secrétariat de la CNUCED obtient nettement moins d'administrateurs et d'administratrices auxiliaires qu'il n'en demande. Il prie donc à nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire, en particulier parmi les pays en développement, d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs et administratrices auxiliaires.

## II. Dépenses et répartition des ressources de coopération technique

24. Après avoir augmenté sensiblement en 2022, les dépenses totales de coopération technique ont progressé de 5 % en 2023 et atteint le montant sans précédent de 57,27 millions de dollars<sup>3</sup>. Les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 7 % et atteint 47,42 millions de dollars (83 % du montant total des dépenses de coopération technique). Les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont été de 6,21 millions de dollars, ce qui élève à 11 % leur part dans le montant total des dépenses de coopération technique en 2023. En revanche, les dépenses au titre du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont été ramenées à 3,64 millions de dollars, en partie en raison de la clôture de projets conjoints en lien avec la pandémie financés par le Compte pour le développement.

<sup>2</sup> Voir TD/B/WP/332/Add.2, tableau 9.

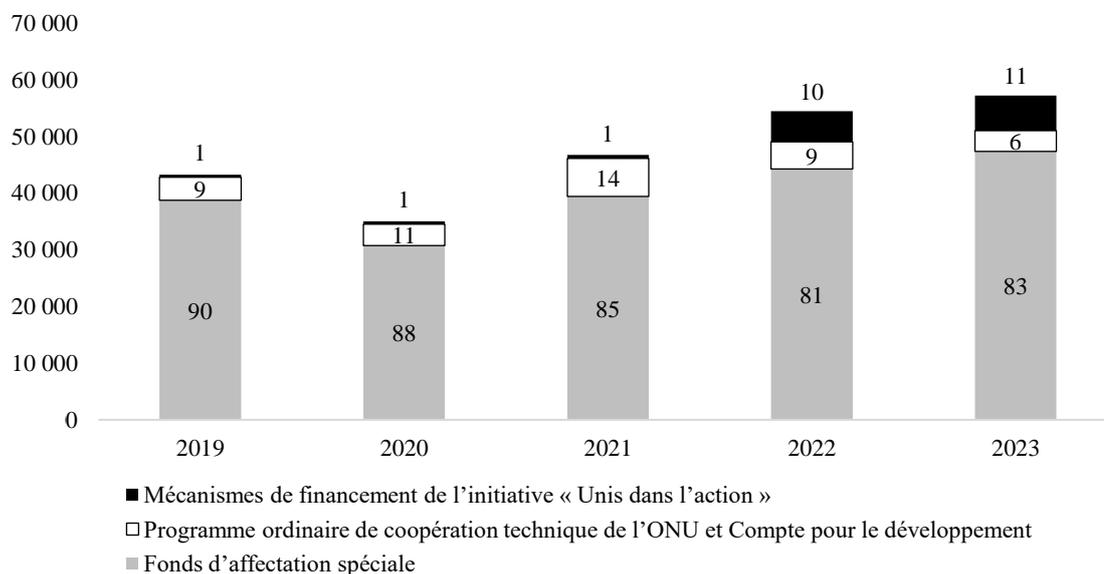
<sup>3</sup> Voir TD/B/WP/332/Add.2, tableau 2.

En conséquence, leur part dans le montant total des dépenses de coopération technique est passé de 9 % en 2022 à 6 % en 2023 (fig. 4).

Figure 4

**Dépenses de coopération technique, par source de financement**

(En milliers de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED.

**A. Dépenses par type de projet**

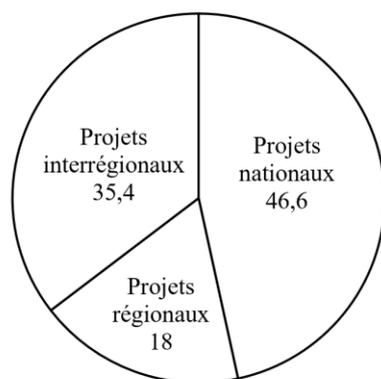
25. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont des projets interrégionaux, régionaux et nationaux. En 2023, les dépenses ont augmenté pour chacun de ces trois types de projets. En part des dépenses totales de coopération technique, aucun changement significatif n'est à constater entre 2022 et 2023. La part des projets nationaux a diminué, passant de 46,6 % à 45,4 % ; la part des projets régionaux a augmenté et atteint 18,4 % ; la part des projets interrégionaux a augmenté et atteint 36,3 % (fig. 5).

Figure 5

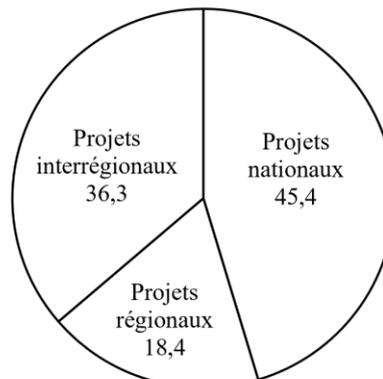
**Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet**

(En pourcentage)

a) 2022



b) 2023



Source : CNUCED.

26. Après avoir beaucoup augmenté en 2022, les dépenses au titre des projets nationaux ont atteint 25,98 millions de dollars en 2023, ce qui représentait une légère progression, de 2 %. La plupart des projets nationaux ont été autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs au titre de programmes d'aide bilatérale, et ont porté principalement sur la réforme et la modernisation des douanes et sur la gestion de la dette. Sur les dépenses au titre des projets nationaux, 13,69 millions de dollars (53 %) ont servi à l'exécution de projets dans les pays les moins avancés.

27. Les dépenses au titre des projets régionaux ont augmenté de 7 %, passant de 9,82 millions de dollars en 2022 à 10,51 millions de dollars en 2023. Elles ont progressé dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique (il n'y a eu aucun projet régional en Amérique du Nord en 2022 et en 2023).

28. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques qui peuvent bénéficier à plusieurs régions. En 2023, les dépenses au titre des projets interrégionaux ont progressé de 8 % et atteint 20,78 millions de dollars. Les dépenses au titre des projets interrégionaux ont servi à la fourniture de divers produits de coopération technique.

## B. Dépenses par produit

29. Dans le contexte de hausse des dépenses de coopération technique, les dépenses au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED ont augmenté de 7 % et atteint 51,98 millions de dollars, ce qui représentait 91 % des dépenses totales annuelles de coopération technique en 2023 (voir tableau). Le SYDONIA est resté de loin le principal produit, puisqu'il a représenté 47 % du montant total des dépenses de coopération technique en 2023. Venaient ensuite le SYGADE (11 %) et le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique (10 %). Les dépenses affectées aux trois principaux produits de coopération technique ont augmenté : +12 % pour le SYDONIA, +7 % pour le SYGADE et +8 % pour le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique. Neuf produits ont représenté chacun 1 % à 5 % des dépenses. Ensemble, ils ont représenté 19 % des dépenses totales de coopération technique. Les 16 produits restants représentaient chacun moins de 1 % du total des livraisons. Pour trois produits, les dépenses étaient même nulles (le produit « Guides de l'investissement » a été supprimé et les travaux connexes ont été regroupés dans le produit « Facilitation des affaires »). Certains des produits dont les dépenses sont minimales ou inexistantes seront regroupés dans la version actualisée des Instruments de la coopération technique de la CNUCED.

### Dépenses de coopération technique en 2023, par thème et par produit

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses en 2023 (En milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<b>Transformer l'économie, favoriser le développement durable</b>			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	78	0,14
Examens de la politique des services	8, 9, 17	-	0,00
Examens du cadre de la politique commerciale	17	86	0,15
Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	34	0,06
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	5 869	10,25
Guides de l'investissement	9, 17	-	0,00
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	1 336	2,33
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	448	0,78
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	1 396	2,44
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	461	0,80

<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses en 2023 (En milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<b>Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience</b>			
Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	105	0,18
SYGADE – Système de gestion et d’analyse de la dette	17	6 476	11,31
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	874	1,53
Accès aux marchés, règles d’origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	5	0,01
Affranchissement de la dépendance à l’égard des produits de base	8, 9	-	0,00
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	135	0,24
<b>Favoriser l’efficacité économique, améliorer la gouvernance</b>			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	29	0,05
Facilitation des affaires	8, 16	2 772	4,84
Facilitation du commerce	10, 16	1 245	2,17
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	26 663	46,56
Statistiques	17	871	1,52
Facilitation de la comptabilité et de la publication d’informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable	12, 17	209	0,36
Investissement et santé publique	3, 9	352	0,61
Accords internationaux d’investissement	17	20	0,04
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	197	0,34
<b>Donner aux populations les moyens d’agir, investir dans l’avenir</b>			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	645	1,13
Entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	716	1,25
« Train for Trade »	8, 9, 14, 17	952	1,66
		<b>51 975</b>	<b>90,75</b>

Source : CNUCED.

30. Les dépenses au titre de la coopération technique sont particulièrement utiles à la réalisation de quatre objectifs de développement durable (ODD), à savoir les ODD 8 (Promouvoir la croissance économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l’industrialisation et encourager l’innovation), 15 (Préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes terrestres) et 17 (Partenariat mondial pour le développement). En 2023, 37 % des dépenses totales (20,91 millions de dollars) ont contribué directement à la réalisation de l’objectif 17, 22 % (12,44 millions de dollars) à la réalisation de l’objectif 9, 16 % à la réalisation de l’objectif 15 et 9 % à la réalisation de l’objectif 8<sup>4</sup>.

### C. Dépenses par région

31. En 2023, les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux se sont élevées à 36,49 millions de dollars, soit 64 % des dépenses totales. En Afrique, les dépenses ont été de 12,01 millions de dollars, en baisse de 11 % par rapport au montant enregistré en

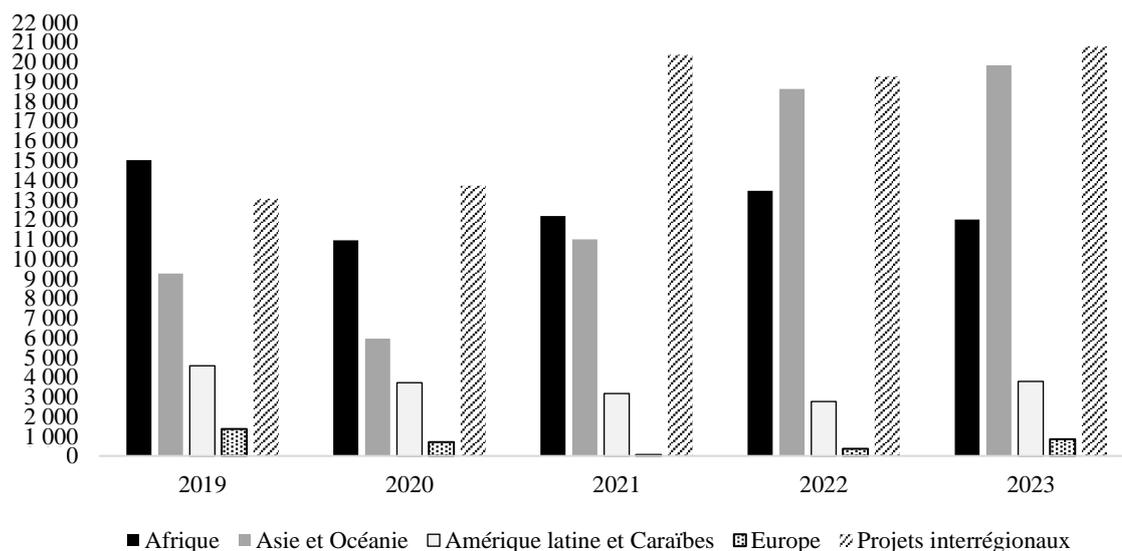
<sup>4</sup> Voir TD/B/WP/332/Add.2, tableau 5.

2022. En conséquence, les projets nationaux et régionaux menés en Afrique ont représenté 21 % des dépenses totales de coopération technique, contre 25 % en 2022 (fig. 6 et 7). L'augmentation des dépenses au titre de produits tels que « Commerce, questions de genre et développement », « Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé », « Investissement et santé publique » et « Commerce durable et environnement » n'a pas compensé la diminution des dépenses au titre d'autres produits, en particulier « Facilitation du commerce », « Statistiques », « Facilitation des affaires » et « Mesures non tarifaires ».

Figure 6

### Dépenses de coopération technique affectées aux projets régionaux et aux projets nationaux, par région

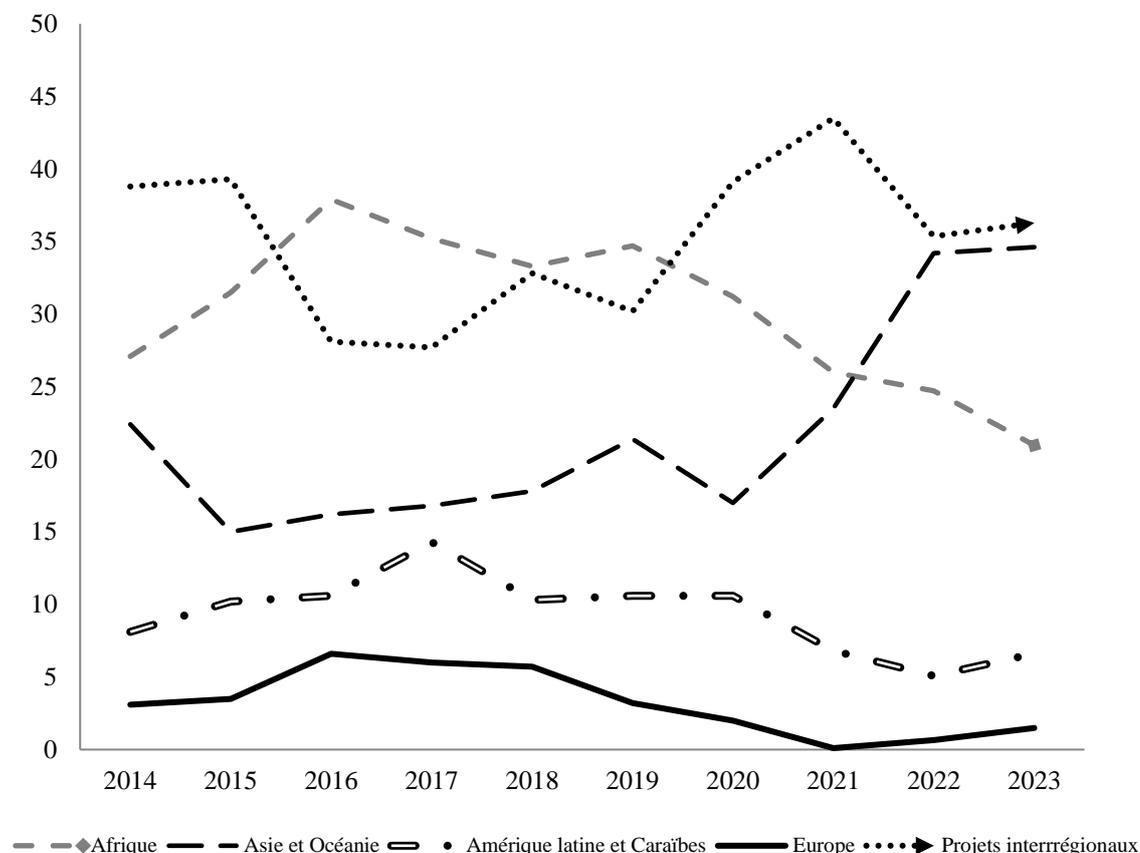
(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

Note : En 2023, les dépenses en Amérique du Nord se sont élevées à 22 795 dollars.

Figure 7  
**Part des dépenses totales annuelles de coopération technique, par région**  
 (En pourcentage)



Source : CNUCED.

Note : Seules les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux sont prises en considération. La part de l'Amérique du Nord n'est pas représentée, car les dépenses totales dans la région ont été de 22 795 dollars en 2023.

32. En Asie et en Océanie, après deux années de hausse, les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux ont continué de progresser (+6 %) et se sont élevées à 19,82 millions de dollars. En conséquence, leur part dans les dépenses totales a augmenté légèrement et atteint 35 %. En 2023, les dépenses consacrées à plusieurs produits ont augmenté dans la région. À cet égard, on peut notamment mentionner les dépenses au titre du SYDONIA, qui ont progressé de 8 % en glissement annuel et représenté 79 % des dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux en Asie et en Océanie.

33. En Amérique latine et dans les Caraïbes, après trois années de baisse, les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux ont rebondi et atteint 3,79 millions de dollars en 2023, ce qui représentait une hausse de 37 % par rapport au montant enregistré en 2022. En conséquence, leur part dans les dépenses totales est passée de 5 % en 2022 à 7 % en 2023, principalement sous l'impulsion du SYDONIA, qui a représenté 93 % des dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2023. Le SYDONIA a entraîné une augmentation de 68 % des dépenses dans la région par rapport au montant enregistré en 2022.

34. En Europe, les dépenses au titre des projets régionaux et des projets nationaux ont plus que doublé et atteint 0,85 million de dollars, soit 1,5 % des dépenses totales. Elles ont surtout été affectées à un projet régional visant à faciliter les négociations sur la réforme du mécanisme de règlement des différends relatifs aux obstacles non tarifaires entre les parties

à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et à des projets SYDONIA en Albanie et en République de Moldova.

35. En Amérique du Nord, les dépenses ont été de 22 795 dollars et ont servi à la mise en œuvre d'un projet SYDONIA à Saint-Pierre-et-Miquelon.

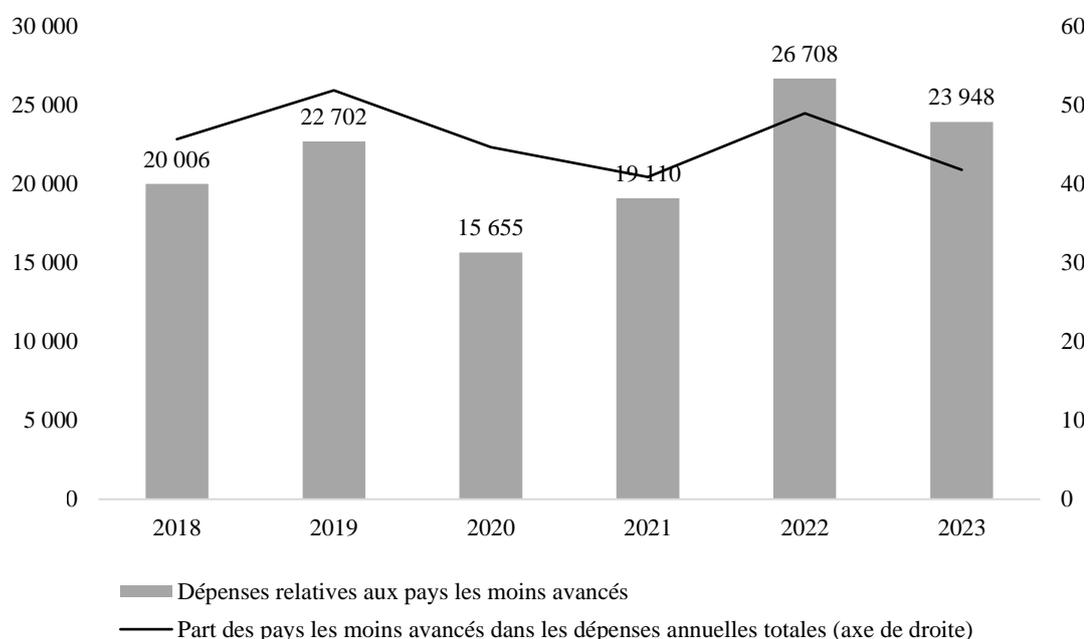
#### D. Dépenses en faveur des pays les moins avancés

36. Les pays les moins avancés restent considérés comme un groupe prioritaire dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Après avoir atteint un montant record en 2022, les dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés ont reculé de 10 %, à 23,95 millions de dollars, mais sont restées supérieures de 15 % à la moyenne quinquennale pour 2018-2022. Elles ont représenté 42 % des dépenses totales de coopération technique en 2023, contre 49 % en 2022 (fig. 8). Sur ces dépenses, 13,69 millions de dollars (57 %) ont servi à l'exécution de projets nationaux en lien avec des produits tels que le SYDONIA et le SYGADE.

Figure 8

#### Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés

(En milliers de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED.

37. En 2023, grâce au financement obtenu du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a continué à fournir une assistance technique liée au commerce et des activités de renforcement des capacités institutionnelles aux pays les moins avancés. Par exemple, dans le cadre d'un projet régional sur le transit, le transport et le commerce, l'exécution d'un programme de transit fonctionnel a pu être mieux coordonnée entre les pays bénéficiaires suite à la signature par les Ministres du commerce et du transport du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo d'une déclaration quadrilatérale sur la convergence juridique des cadres relatifs au transport, à l'intermédiation, au transit et au commerce, destinée à renforcer le commerce régional en Afrique de l'Ouest. L'utilité et la pertinence d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des organismes des pays les moins avancés chargés de la promotion de l'investissement ont été soulignés par les pays qui en avaient bénéficié.

38. En 2023, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays les moins avancés n'a reçu qu'une contribution, d'un montant de 21 575 dollars et provenant du Portugal. Par manque d'un financement durable, les activités qui peuvent être entreprises en faveur des pays les moins avancés sont d'une portée limitée. Pourtant, les États membres ne

cessent de demander que les activités en faveur de ces pays soient prioritaires. Également par manque de financement, la CNUCED ne peut pas établir un programme d'appui aux pays les moins avancés plus systématique et à plus long terme. Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

### **III. Structure et fonctionnement**

#### **A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales**

##### **1. Participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement**

39. En 2023, la CNUCED a poursuivi ses efforts de coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que ses activités de coopération technique s'inscrivent dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, laquelle vise à rendre ledit système adapté à sa finalité et à mieux aider les États membres à mener à bien le Programme 2030<sup>5</sup>. Par ses connaissances spécialisées du commerce et du développement ainsi que des questions de financement, d'investissement, de technologie et de développement durable qui s'y rapportent, la CNUCED apporte une valeur ajoutée aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et contribue efficacement au développement durable au niveau national.

40. En 2023, grâce au renforcement de ses liens avec des entités du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED a été associée à 39 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a participé à l'élaboration de 18 analyses communes de pays. Par exemple, dans le contexte de l'évaluation du plan-cadre de coopération pour le développement durable en République-Unie de Tanzanie, le Coordonnateur résident a présenté les principaux résultats obtenus en mettant l'accent sur l'assistance fournie par la CNUCED. Les ressources des fonds d'affectation spéciale multidonateurs mises à la disposition de la CNUCED pour des projets nationaux ont encore augmenté. En 2023, la CNUCED a reçu 2,89 millions de dollars des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, dont le Fonds commun pour les ODD, contre 2,04 millions de dollars en 2022 et 1,43 million de dollars en 2021.

41. La CNUCED s'est efforcée de mieux tirer parti du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que ses projets de coopération technique soient plus en accord avec les plans-cadres de coopération. Le personnel de la CNUCED a continué de bénéficier de formations régulières ou de supports d'information destinés à le familiariser avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de simplifier la collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et de contribuer aux plans-cadres de coopération pour le développement durable et aux analyses communes de pays. En 2023, des activités opérationnelles de la CNUCED ont été intégrées dans les programmes de coopération de 39 pays. La CNUCED communique mieux les résultats de ses activités nationales de coopération technique, en enrichissant la plate-forme d'information du système des Nations Unies directement ou indirectement, par l'intermédiaire des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de 22 pays, et contribue efficacement à l'obtention de résultats intégrés. Pour aider ses chefs de projet à mieux comprendre comment concevoir et mener à bien les activités dans les pays et rendre compte de leurs résultats, eu égard à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a fourni des conseils sur mesure, facilité les communications avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dispensé des formations. Une formation à l'échelle de la CNUCED est prévue pour le second semestre de 2024.

<sup>5</sup> Voir <https://reform.un.org/content/un-development-system-reform-101>.

42. La CNUCED a eu plus largement accès aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, mais les montants qu'elle a reçus ont été inférieurs à ceux qui ont été alloués à certains grands organismes résidents. La CNUCED continuera de vanter ses connaissances spécialisées et de coopérer activement avec le Bureau de la coordination des activités de développement, les gestionnaires des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les entités du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, afin de recevoir un financement plus important des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et d'accroître sa participation aux plans-cadres de coopération pour le développement durable. En outre, la CNUCED dotera les gestionnaires de projets des connaissances et des outils nécessaires afin qu'ils coopèrent mieux avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et avec les équipes de pays lors de l'élaboration et de l'exécution des activités opérationnelles au niveau des pays et de la communication des résultats de ces activités.

## 2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

43. Selon le Maafikiano de Nairobi, les trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux<sup>6</sup>. Le Pacte de Bridgetown souligne que la CNUCED devrait poursuivre les travaux menés dans ses trois grands domaines d'action, en s'appuyant sur le Maafikiano de Nairobi et sur l'analyse directive du Pacte<sup>7</sup>.

44. En 2023, la CNUCED a continué de chercher à renforcer les synergies entre ses trois grands domaines d'action. Par exemple, le projet de coopération technique « Mobiliser des ressources en faveur d'un nouveau pacte vert : en Asie, des partenariats pour une décennie d'action à l'ère du coronavirus » est le fruit des débats consacrés au nouveau pacte vert et au rôle de la politique financière et de la politique industrielle qui ont été menés dans le cadre de travaux de recherche de la CNUCED et de réunions intergouvernementales. Les résultats de ce projet ont permis d'étayer les éditions 2022 et 2023 du *Rapport sur le commerce et le développement*. En 2022, les conclusions tirées du projet avaient alimenté les débats de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques. En 2023, elles ont appuyé les négociations engagées par le Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique.

45. Les enseignements théoriques et pratiques du projet mené en Afrique et en Amérique latine dans le but d'encadrer la publication par les entreprises d'informations sur la durabilité et sur les ODD ont été examinés au cours des sessions du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et ont étayé la publication *Tackling the Sustainability Reporting Challenges: A Policy Guide*, parue en 2023. En Afrique et en Amérique latine, les partenariats régionaux auxquels le projet a abouti ont été considérés par les États membres comme un puissant moyen de promouvoir la publication d'informations sur la durabilité. Sur la base des résultats du projet et en réponse aux demandes toujours plus nombreuses des États membres pour ce qui est de renforcer les capacités de publication d'informations sur la durabilité, un nouveau projet a été conçu en 2023 et sera mis en œuvre en 2024-2027 afin de rendre les acteurs publics et privés mieux capables de publier des informations sur la durabilité et de promouvoir des partenariats régionaux.

## 3. Coopération entre les divisions et entre les institutions

46. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les équipes de projet de la CNUCED font de plus en plus de la coopération entre les divisions et entre les institutions une composante de l'élaboration et de l'exécution des projets de coopération technique. Ces partenariats internes et externes sont importants lorsqu'il s'agit de mettre en commun des connaissances techniques, de mobiliser des ressources

<sup>6</sup> Voir TD/519/Add.2, par. 92.

<sup>7</sup> Voir TD/541/Add.2, par. 127.

supplémentaires, de toucher un public plus large et de mieux coordonner les activités opérationnelles de la CNUCED qui ont aidé et continueront d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030 et à devenir plus résilients.

47. Lancé en 2017, le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II a été présenté une nouvelle fois comme l'un des plus grands projets interdivisions. En 2023, il a continué de fournir à l'Angola des formations et des conseils techniques qui devaient l'aider à renforcer ses capacités productives, à mener sa transformation structurelle et à intégrer les chaînes de valeur mondiales et régionales. Dirigé par la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, il a permis à quatre divisions d'agir de concert dans plusieurs domaines du commerce et du développement qui intéressent l'Angola, et a contribué à améliorer la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques, en réunissant 23 ministères et institutions publiques et privées. En 2022, il a été présenté comme un exemple à suivre pour la réalisation des ODD ; il a inspiré l'initiative à fort impact « Transforming4Trade », qui devait permettre d'atteindre les ODD plus rapidement.

48. En 2023, le Service des statistiques et le programme Train for Trade ont continué d'unir leurs efforts en proposant deux cours d'apprentissage en ligne sur les statistiques du commerce international des marchandises et sur les statistiques du commerce international des services, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et l'OMC. Ces cours sont très demandés par les pays en développement et sont de plus en plus suivis par des participants venus de pays développés. En 2023, 2 494 participants venus de 174 pays (dont 42 % de femmes) ont suivi une formation et 90 % se sont dits satisfaits par l'enseignement reçu.

49. Au cours de l'année 2023, la coopération entre institutions a pris un certain nombre de formes. Par exemple, le programme SYGADE défend une méthode de gestion de la dette coordonnée et harmonisée avec d'autres prestataires d'assistance technique, tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et des organisations régionales, afin que les doubles emplois soient évités et que les meilleures pratiques soient partagées. En 2023, les activités relevant du programme ont notamment consisté en des échanges réguliers d'informations sur les activités d'assistance technique, l'organisation d'ateliers conjoints et la participation à des manifestations. Aux fins de la coordination entre les organismes des Nations Unies, l'équipe du SYGADE a renforcé les échanges d'informations avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et, en 2023, a collaboré avec le PNUD, notamment en continuant d'apporter un soutien logistique et en administrant le personnel local de l'équipe de développement du SYGADE 7 dans trois pays.

#### 4. Demandes des pays en développement

50. Selon des données extraites de sa base de données (interne) le 18 juin 2024, la CNUCED a reçu 67 demandes officielles de coopération technique en 2023, en provenance de 42 pays et de trois organisations régionales et internationales. Les deux produits les plus demandés sont le commerce électronique et l'économie numérique, et les politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur. En 2019-2023, la CNUCED a reçu 224 demandes pour lesquelles un financement était nécessaire ; elles ont surtout concerné trois produits, à savoir « Examens de la politique d'investissement », « Commerce électronique et économie numérique » et « Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur ».

51. Pour répondre aux demandes en attente, il est essentiel de mobiliser des fonds. La CNUCED a continué de réfléchir activement à de nouvelles sources de financement, tout en renforçant les sources dont elle disposait déjà. Par exemple, les activités relatives au commerce électronique et à l'économie numérique ont continué de bénéficier du soutien des principaux donateurs et de susciter l'intérêt de nouveaux donateurs. En 2023, l'Australie est devenue le cinquième membre du conseil consultatif des principaux donateurs du programme, aux côtés de l'Allemagne, du Royaume des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. L'Australie et le Royaume des Pays-Bas se sont engagés à financer le programme à hauteur de 3 millions de dollars australiens et de 6 millions de dollars américains, sans préaffectation, pour la période 2023-2026. La Nouvelle-Zélande et l'Union européenne se sont jointes à l'Australie pour financer le Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique. La Trinité-et-Tobago a financé elle-même un nouveau projet d'évaluation

de son état de préparation au commerce électronique, qui débutera en 2024. La Semaine de l'économie numérique 2023 a marqué le début de la collaboration de la CNUCED avec la Banque africaine d'import-export.

52. Pour mieux répondre aux demandes des pays en développement, la CNUCED a adapté les modes de fourniture de ses services de renforcement des capacités, de manière qu'ils englobent à la fois des ateliers physiques, des ateliers en ligne et des ateliers hybrides et des cours en ligne. Depuis la pandémie, les ateliers et les cours d'apprentissage sont de plus en plus organisés en ligne, ce qui permet de réduire les coûts et de toucher un public plus large. L'apprentissage en ligne fait partie intégrante des activités de renforcement des capacités proposées dans le cadre des programmes et des projets, qu'il s'agisse de programmes de coopération technique de premier plan tels que le SYDONIA ou de programmes plus modestes, à l'exemple des cours de formation en ligne bien établis qui sont notamment consacrés à la gestion portuaire et au commerce et aux questions de genre, et des cours sur la facilitation du commerce, les mesures non tarifaires, le développement des petites et moyennes entreprises et la politique de concurrence. Pour faciliter l'accès aux États membres, la CNUCED a créé un portail en ligne à partir duquel il est possible d'accéder à diverses ressources de formation sur des questions relatives au commerce.

## 5. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

53. En 2023, la CNUCED a progressé avec régularité dans l'élaboration d'un cadre global de résultats et d'indicateurs de performance. À la fin de l'année, la théorie du changement était définie, le cadre de résultats applicable aux trois domaines d'action établi et les indicateurs pour 2021-2023 mesurés. La prochaine étape sera de rendre obligatoire la publication des résultats de tous les projets d'assistance technique au titre de certains indicateurs fondamentaux de performance afin que les informations communiquées sur les principales réalisations et les principaux résultats soient cohérentes et que les contributions des projets aux objectifs de la CNUCED, à savoir les quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown, soient clairement établies.

54. Au niveau des projets, outre l'intégration du cadre logique dans tous les projets de coopération technique, des mesures ont été prises afin que les recommandations soient mieux suivies et les réformes mieux mises en œuvre par les bénéficiaires. En 2023, des examens ont été engagés ou menés à bien, et divers outils en ligne ont été mis au point ou utilisés, dans le but de faciliter et de surveiller plus étroitement l'application des recommandations. Par exemple, en ce qui concerne les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la protection du consommateur, la CNUCED a entamé la première évaluation de l'état d'application des recommandations formulées depuis 2018. En ce qui concerne les examens de la politique d'investissement, la CNUCED a évalué l'état d'application des recommandations dans 21 pays. Selon deux de ces examens menés en 2023, plus de 550 recommandations avaient été appliquées et une matrice de mise en œuvre était mise à la disposition des pays bénéficiaires pour un meilleur suivi des réformes et une plus grande responsabilisation. En ce qui concerne la facilitation du commerce, le système de suivi des réformes a été déployé dans environ 25 pays et a aidé à un meilleur respect des obligations de facilitation.

55. En ce qui concerne le commerce électronique et l'économie numérique, des mesures ont été prises en 2023 afin de déterminer où en était l'application des recommandations faites à l'issue des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays partenaires : un troisième rapport d'examen a été publié et un nouvel outil, le « e-trade Reform Tracker », a été mis au point pour suivre l'exécution des tâches, savoir si les résultats attendus seraient obtenus dans les délais et s'informer plus facilement des ressources mobilisées. Au niveau des programmes, compte tenu du nouveau plan-programme pour 2024-2027, un programme actualisé de suivi et d'évaluation a été établi pour mieux rendre compte de l'impact et des résultats. Entre autres améliorations, il contient des indicateurs axés sur les résultats et des indicateurs plus qualitatifs dans les cas appropriés, et tend à mieux tirer parti de la base de données statistiques de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique.

## 6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

56. La CNUCED considère l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme une question transversale qui doit être prise en considération dans tous les projets de coopération technique. En 2023, la CNUCED a achevé un projet interdivisions et interinstitutions, dirigé par le Service des statistiques, sur la parité hommes-femmes dans le commerce, en vue d'une meilleure prise en considération des questions de genre dans les politiques commerciales. Dans le cadre de ce projet, six pays répartis dans deux régions ont établi, pour la première fois, des indicateurs de l'égalité des sexes dans le commerce international. En 2023, afin d'aider les pays intéressés, la CNUCED a publié des lignes directrices pour l'élaboration de statistiques sur la parité hommes-femmes dans le commerce. Les résultats du projet permettront à la CNUCED de publier, en 2024, la première série de données mondiales sur la parité hommes-femmes dans le commerce et faciliteront la prise en considération des questions de genre dans les manuels de statistique commerciale des Nations Unies au moment de leurs mises à jour, en 2025.

57. De nombreuses équipes de la CNUCED se sont efforcées de tenir compte des questions de genre dans les projets de coopération technique dont l'égalité des sexes n'était pas l'objectif principal. Par exemple, dans le cadre d'un projet pour la cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives, mis en œuvre par la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux en 2020-2023, la prise en considération des questions de genre a consisté à encourager les autorités des pays bénéficiaires et les coordonnateurs à inscrire des femmes sur les listes des participants aux ateliers ; à consacrer une partie des ateliers à des séances sur les questions de genre et à inviter des expertes à y participer ; à publier un rapport détaillé sur la manière d'exploiter les potentialités des femmes à des fins de transformation productive. Grâce à ces mesures, les débats tenus au cours des ateliers ont été plus inclusifs et plus fructueux, ce qui a contribué à la réussite du projet.

58. Grâce au cadre global de résultats et aux indicateurs, la question de l'égalité des sexes a été davantage prise en considération dans les activités de coopération technique. Le cadre de résultats de la CNUCED comprend un indicateur de la participation des femmes aux séances de formation, pour lequel les données recueillies en 2020-2023 montrent que la part des femmes qui bénéficient des activités de renforcement des activités de la CNUCED est en hausse. Il est prévu que la publication des résultats au titre de cet indicateur devienne obligatoire pour tous les projets d'assistance technique, de façon à obtenir des données plus précises et plus détaillées pour l'ensemble des formations de la CNUCED. Le résultat attendu, à savoir que les politiques commerciales, les politiques d'investissement et les politiques de développement tiennent mieux compte des questions de genre et contribuent à l'égalité des sexes et à l'inclusion, concerne l'égalité des sexes et relève de l'objectif de développement durable n° 5.

## 7. Mise à jour des Instruments de la coopération technique de la CNUCED

59. La mise à jour des Instruments de la coopération technique a consisté en l'ajout de nouveaux programmes et en la fusion de programmes peu demandés ou peu onéreux. Cette réduction du nombre des programmes est un moyen pour la CNUCED de mieux cibler ses activités de coopération technique. Les programmes ont été regroupés sous quatre nouvelles rubriques afin que les parties prenantes et les bénéficiaires déterminent plus facilement ceux qui les intéressaient. Ils ont été enrichis de nouvelles sections consacrées à des ensembles de programmes et à des programmes régionaux ainsi que de références aux quatre transformations prévues par le Pacte de Bridgetown. La version actualisée devrait être publiée d'ici la fin de l'année 2024.

## B. Contribution à la cohérence de l'action du système des Nations Unies

60. La présente section est consacrée aux principales contributions que la CNUCED a apportées au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action », à la faveur d'activités menées aux niveaux mondial, régional et national. Le Groupe interinstitutions sur

le commerce et les capacités productives coordonne la participation de la CNUCED au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et offre aux institutions qui le composent un cadre propice à l'élaboration d'une assistance cohérente sur les questions commerciales et liées au commerce, de manière à mieux aider les pays cibles à mener à bien le Programme 2030.

61. Au niveau national, en 2023, la CNUCED a participé à 39 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Étaient concernés les pays suivants :

- a) Afrique (Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zimbabwe ;
- b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Arabie saoudite, Égypte et Iraq ;
- c) Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Viet Nam ;
- d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Turkménistan ;
- e) Amérique latine et Caraïbes : Cuba, Guatemala, Haïti, Jamaïque et Uruguay.

62. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives a maintenu le contact avec les directeurs régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordinateurs résidents et les commissions régionales. Par exemple, en 2023, la CNUCED a renforcé son partenariat au sein du Groupe interinstitutions dans le contexte du plan-cadre plurinational de coopération pour le développement durable dans les Caraïbes.

63. Au niveau mondial, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives a continué d'élaborer des projets visant à montrer la valeur ajoutée qu'il apportait au système des Nations Unies pour ce qui était d'atteindre collectivement les objectifs du Programme 2030. En 2023, la CNUCED a aussi renforcé son partenariat avec l'OMC en organisant des cours avancés à l'intention des représentants et avec l'Organisation internationale du Travail en donnant des conférences dans le cadre du programme de master en gestion du développement du Centre international de formation de Turin (Italie).

#### IV. Conclusions et perspectives

64. En 2023, la CNUCED a continué de tenir ses engagements dans le domaine de la coopération technique, auquel elle a consacré le montant record de 57,27 millions de dollars. Les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique ont connu un rebond et atteint 49,90 millions de dollars, le deuxième montant le plus élevé depuis 2018, après le pic de 51,23 millions de dollars en 2021. Ces résultats montrent que la CNUCED conserve la confiance des donateurs et sait maintenir un taux d'exécution élevé sur la durée.

65. La communauté internationale est invitée à accélérer l'exécution du Programme 2030, qui arrive à échéance dans six ans. Plus que jamais, par ses connaissances spécialisées du commerce et du développement et des questions de financement, d'investissement, de technologie et de développement durable qui s'y rapportent, la CNUCED peut grandement aider à atteindre les ODD plus rapidement. Forte de ses soixante années d'expérience en matière d'appui aux pays en développement, la CNUCED continuera d'apporter son assistance technique de manière souple et innovante, notamment en associant différentes modalités d'exécution, afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement, en particulier des pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.

66. De nombreuses demandes n'ont pas été satisfaites par manque de financement. Si les contributions volontaires ont augmenté en 2023, les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique restent instables et imprévisibles. La CNUCED invite un plus grand nombre de donateurs à fournir un financement durable et prévisible à ses activités de coopération technique, par exemple sous la forme de contributions pluriannuelles sans

préaffectation précise, y compris par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés. Elle pourra ainsi mieux planifier ses activités de coopération technique, répondre rapidement aux demandes des pays en développement et renforcer les synergies.

67. La participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement a eu des résultats. En 2023, aussi bien les contributions reçues que les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont atteint des montants sans précédent. Afin d'obtenir des résultats à plus grande échelle, la CNUCED exploitera davantage les partenariats établis dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, renforcera sa participation à la planification de l'aide au développement au niveau des pays et continuera de coopérer avec le système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents pendant la conception et l'exécution des projets de coopération technique.

---